



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Autres communes :

R500

Appellation : Maison

Monument(s)

Appellation : Maison

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 05/05/1928

Étendue de la protection : Façades sur cour et sur rue ainsi que les galeries et l'escalier sur cour :
classement par arrêté du 5 mai 1928 ; classement par J.O. du 16 février 1930

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.